



VILLE DE
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
...ma vie, ma ville !

PROCÈS VERBAL – 9 JUIN 2009

CONSEIL MUNICIPAL

Le 10 juin 2009

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 JUIN 2009

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, tenue dans la salle du conseil, située au 50, rue Saint-Joseph, le 9 juin 2009 à dix-neuf heure trente (19h30), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents:

Messieurs les conseillers: Grant MacKenzie et Sylvain Marinier, mesdames les conseillères Kathleen S. Labelle et Nicole Meloche, sous la présidence de son honneur le maire Laurent Paquette.

Était également présent: monsieur Benoit Fugère, directeur général adjoint et greffier.

Étaient absents : monsieur Jean- Léo Legault, conseiller et monsieur Robert Lamarre, conseiller.

Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais requis.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

ORDRE DU JOUR

1. Restauration de la gare – Travaux de démolition sélective (phase 1) – Mandat à I. Guindon & Cie. Ltée
2. Règlement numéro 2009-SQ-36-3 modifiant le règlement 2003-SQ-36 et ses amendements concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics RM-460
3. Adoption du règlement numéro 2009-SQ-39-6 modifiant le règlement 2003-SQ-39 et ses amendements concernant les nuisances (RM-450)
4. Règlement numéro 2009-M-50-2 modifiant le règlement 2003-M-50 et ses amendements concernant le contrôle des animaux sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
5. Cession pour fins de parc – Servitude sentiers récréatifs – Mont-Catherine – Modification de la résolution 2009-05-287
6. Règlement numéro 2009-SQ-35-7 modifiant le règlement 2005-SQ-35, et ses amendements concernant le stationnement et la circulation (RM-399)
7. Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour

2009-06-351

Restauration de la gare – Travaux de démolition sélective (phase 1) – Mandat à I. Guindon & Cie. Ltée

ATTENDU QUE

suite à l'incendie de la gare, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts a décidé de procéder à la restauration du bâtiment d'origine de 1902 et qu'il y a lieu d'effectuer une démolition partielle et sélective du bâtiment incendié;

ATTENDU QUE

la Ville a reçu 2 soumissions suite à son appel d'offres pour la démolition partielle et sélective de la gare;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Kathleen S. Labelle, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts décrète des travaux de démolition partielle et sélective de la gare et accorde un contrat à la société « I. GUINDON & COMPAGNIE LIMITÉE » pour une somme maximale de 24 780 \$ taxes incluses, conformément à sa soumission datée du 29 mai 2009.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire 46-000-32-922 selon le bon de commande DG*425.

ADOPTÉE

Avis de motion

Règlement numéro 2009-SQ-36-3 modifiant le règlement 2003-SQ-36 et ses amendements concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics RM-460

Je, Sylvain Marinier, conseiller, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 2009-SQ-36-3 modifiant le règlement 2003-SQ-36 et ses amendements concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics RM-460.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le greffier de la lecture du règlement 2009-SQ-36-3, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents.

2009-06-352

Adoption du règlement numéro 2009-SQ-39-6 modifiant le règlement 2003-SQ-39 et ses amendements concernant les nuisances (RM-450)

ATTENDU QU'

il y a eu lieu de modifier le règlement municipal numéro 2003-SQ-39 et ses amendements concernant les nuisances (RM-450) afin de sensibiliser la population aux impacts liés au fait de nourrir les canards et apporter des précisions concernant les bruits et les chiens;

ATTENDU QUE

la *Loi sur les compétences municipales* permet de légiférer en matière environnementale ;

ATTENDU QUE

l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 mai 2009;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Kathleen S. Labelle, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le règlement numéro 2009-SQ-39-6 modifiant le règlement 2003-SQ-39 et ses amendements concernant les nuisances (RM-450).

ADOPTÉE

Avis de motion

Règlement numéro 2009-M-50-2 modifiant le règlement 2003-M-50 et ses amendements concernant le contrôle des animaux sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts

Je Grant MacKenzie, conseiller, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 2009-M-50-2 modifiant le règlement 2003-M-50 et ses amendements concernant le contrôle des animaux sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le greffier de la lecture du règlement 2009-M-50-2, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents.

2009-06-353

**Cession pour fins de parc – Servitude sentiers récréatifs – Mont-Catherine –
Modification de la résolution 2009-05-287**

ATTENDU QU'

il y a lieu d'amender la servitude réelle et perpétuelle acceptée du promoteur du développement résidentiel sur le Mont-Catherine afin d'inclure une servitude de passage sur un terrain non-identifié sur la résolution initiale et de préciser certains éléments;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts modifie et amende la résolution numéro 2009-05-287 afin :

- ❖ d'accepter la cession d'une servitude réelle et perpétuelle d'accès en faveur de la Ville, sur la parcelle A identifiée sur le plan numéro 2-54356 préparé par l'arpenteur-géomètre Sébastien Généreux portant la date du 28 avril 2009 ;
- ❖ de corriger la superficie des terrains cédés qui est de 84 366,1 m² et non de 84 871 m² ;
- ❖ de corriger le numéro de plan préparé par Sébastien Généreux, arpenteur géomètre, pour faire référence à celui portant les minutes 2382, daté du 28 avril 2009, en ce qui a trait à la cession de terrain pour fins de parc;
- ❖ d'inclure également une servitude de passage non motorisé, en faveur de la Ville, pour permettre la pratique de ski de fond, la raquette et la marche, sur une partie des lots 1, 2,3 et 4, rang 5, Canton de Beresford, tel que plus amplement montré à un plan et description technique préparés par Sébastien Généreux, le 25 novembre 2008, portant les minutes 2217.

ADOPTÉE

Avis de motion

Règlement numéro 2009-SQ-35-7 modifiant le règlement 2005-SQ-35, et ses amendements concernant le stationnement et la circulation (RM-399)

Je, Kathleen S. Labelle, conseillère, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 2009-SQ-35-7 modifiant le règlement 2005-SQ-35, et ses amendements concernant le stationnement et la circulation (RM-399).

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le greffier de la lecture du règlement 2009-SQ-35-7, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents.

Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sans autre formalité.

Le maire, Laurent Paquette

Le greffier, Benoit Fugère